

**REUNION DE COORDINATION DES PROJETS BANQUE MONDIALE
AVEC LE COORDONNATEUR, SILUE SIELE,
CONSEILLER TECHNIQUE DU PREMIER MINISTRE**

Mercredi 27 novembre 2019, de 10 heures à 13 heures
Salle de conférence, Bâtiment C

Dans le cadre de la coordination générale selon les instructions de Monsieur le Premier Ministre, la rencontre avec les Agents Comptables et les Contrôleurs Financiers des projets financés par la Banque Mondiale, tenue le mercredi 27 novembre 2019 a permis de mettre en exergue plusieurs difficultés dans la gouvernance des projets. Il s'agit notamment :

1. Insuffisance de communication entre l'unité de gestion (Coordonneurs) et la chaîne de dépenses (Agences Comptables, Contrôle Financier) ;
2. Faiblesses de certains points de l'Arrêté interministériel n° 026 / MEF/SEPMBPE du 19/01/2018 portant fixation des salaires, indemnités et autres avantages du personnel impliqué dans la mise en œuvre des projets et programmes financés ou cofinancés par la Banque Mondiale qui entraînent des interprétations diverses ;

3. Certaines dispositions réglementaires concernant la nature et la forme des documents de preuves à fournir par les entreprises exécutant les projets, notamment la question de document "original" vu que certaines factures et autres documents sont délivrés par voie électronique.

Au terme des échanges, un consensus a été obtenu, sur la nécessité d'une collaboration plus harmonieuse entre l'unité de gestion, les AC et les CF d'une part, et d'une révision de l'Arrêté 026 et autres textes réglementaires pertinents d'autre part, vu l'enjeu de l'atteindre d'au moins 30% de taux de décaissement global à fin juin 2020.

Aussi, les unités de gestion et les entreprises devront être parfaitement informées des documents requis pour la validation de leurs requêtes et les unités de gestion devront tenir, selon la périodicité convenue, des comités de trésoreries en vue d'informer les AC et les CF des urgences, des chronogrammes des activités mais également prévoir avec les CB, des missions de contrôle afin de faciliter les vérifications.

Pour conclure, les différents acteurs (Coordonneurs, AC, CF) sont appelés à faire des propositions concrètes et constructives en vue de trouver faire progresser les taux de décaissements, au plus tard le jeudi 05 décembre 2019. Un atelier se tiendra par la suite, avec l'ensemble des acteurs de la gestion des projets en vue de clarifier le rôle de chacun, d'examiner les propositions faites et trouver ensemble des solutions optimales pour améliorer la mise en œuvre des projets.